



Des fauteurs de troubles aux ordres d'une élite locale font entrave à la mairie et bloquent délibérément la réalisation d'une mini-adduction d'eau sensée alimenter près de 400 ménages.

De l'eau pour tous et en quantité constante, tel est le leitmotiv affiché par l'exécutif municipal de la Commune de **Biwong-Bané**. Sauf que nul n'est prophète chez soi et le rejet est très souvent un service que vos proches vous rendent volontairement ou involontairement pour quelques raisons qui tiennent parfois dans une boîte d'allumettes. Sinon comment comprendre, l'**archarnement** et la **défiance** dont est victime ce fils de la contrée, pour la simple raison que c'est le maire en exercice de la commune de **Biwong-Bané**. Un bossueur prêt parfois à se faire violence lorsqu'il s'agit des questions de développement.

En effet, tout remonte à la journée du **mardi 14 mars 2023**, dans la matinée lorsque des fauteurs de trouble avec pour meneur un certain **Afa'a Armand**, armé d'une machettes fait irruption sur le site d'installation du champs solaire et menace à l'arme blanche les ingénieurs pretextant dans un premier temps que c'est à cause de l'abattage des manguiers environnant pour finir par nous expliquer: ***"qu'il s'agit d'un héritage laissé par un de nos patriarches, le feu ministre Ferdinand Léopold Oyono. C'est une propriété des Mvog-Nsimi. Depuis près de 17 ans ce forage fonctionne normalement, nous craignons que le raccordement à la mini adduction d'eau fasse chuter drastiquement son débit"***.

La mini-adduction d'eau en question avec pompe à énergie solaire, d'un coût prévisionnel de **25 835 630 FCFA** comptant pour le financement du **Bip 2022** est un ouvrage d'art ayant été mûré par les ingénieurs du ministère des **Travaux Publics, Délégation Départementale de la Mvila** après plusieurs descentes sur le terrain en compagnie des bénéficiaires et du maire en personne. En plus, elle a bénéficié de tous les études nécessaires par le Délégué Départemental du ministère des **Mines de l'Eaux et de l'Energie de la Mvila** qui avait donné son accord pour la construction de **12 bornes fontaines** au lieu de **04** et celle d'un chateau réservoir de près de **1000 m3** d'eau. Pour des raisons de coupure d'énergie **un champs solaire** allait souvent prendre le relais et alimenter le mécanisme de pompage d'eau **Cf .DAO**.

Joseph-Liboire Angono maire en exercice et initiateur du dit projet voté puis adopté lors d'un précédent conseil municipal ne décolère pas et nous confiera à la suite de l'interpellation des 3 mis en cause: ***"les gens de Ngozip 1 doivent comprendre que le puit est un bien d'utilité public. C'est l'état qui a investi à travers un patriarche de la contrée afin ce forage soit financé. Ce forage étant financé par l'état, la commune étant un démembrement de l'état, elle répond de l'état concernant ce forage dont les uns et les autres déclare être leur propriété"***.

L'affaire connaîtra un rebondissement spectaculaire dans la même soirée avec des menaces à l'endroit du commissaire des **Esir** par coups de fils interposés d'une élite de la localité, lui sommant de relaxer immédiatement les 03 auteurs de troubles aux arrêts dans ses locaux sans quoi, il allait subir les foudres de sa colère. A l'heure où nous mettons cet article sous presse l'affaire était pendante chez le **Procureur de la République** près des tribunaux de 1ère instance d'Ebolowa qui rendra justice pour le peuple et nous dira ce que prévoit la loi mais de tout ce qui précède confère **l'article 15 du code de l'eau en vigueur au Cameroun**, la mairie dispose d'un droit de regard et peut si elle le juge nécessaire procéder à un réaménagement sur l'utilisation des ouvrages hydrauliques en place sur sa circonscription. Qui du maire et de la main cachée obtiendra gain de cause, wait and see!